

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 février 2023

Commune  
de AZÉ  
41100

(Loir-et-Cher)

Date de la convocation  
02/02/2023

En exercice	Présents	Votants
14	11	13

L'an deux mil treize, le neuf du mois de février à 19 heures, 30 le Conseil Municipal de la Commune de AZE, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame BOULAY Maryvonne, Maire.

Présents : : Mesdames BIGOT Valérie, BOULAY Maryvonne, CHÉRAMY Laure-Aline, GUILLOU Sylvie, JOLY-LAVRIEUX Martine, LANDRÉ Béatrice, MOTTIER Catherine,  
Messieurs CHÉRAMY Jacky, DELGADO Louis, GAUTHIER Cédric, LELEU Eric,

Absent excusé : Mme RENOU Christelle qui a donné pouvoir à Mme MOTTIER Catherine

Mme TYTGAT Loïc qui a donné pouvoir Mme GUILLOU

Absents non excusés : MARCO Benjamin,

Mme CHERAMY Laure-Aline a été désignée secrétaire de séance ;

OBJET DE LA  
DELIBERATION  
N° 2023-04


Choix du type de chaudière  
mis en place à l'école

Madame le Maire informe que la chaudière de l'école est vieillissante et qu'il convient de procéder à son remplacement. Elle laisse la parole à M. DELGADO en charge du patrimoine.


Ce dossier a déjà été évoqué en commission patrimoine et il en est ressorti que le choix de la chaudière à gaz était le plus judicieux. Le coût d'installation est moindre environ 35 000 € comparé aux autres types de chauffage qui coûteraient un peu plus de 150 000 €.

M. DELGADO propose donc de retenir le principe de la chaudière à gaz en remplacement de celle à fioul existante à l'école.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide par 3 abstentions et 10 voix pour de retenir le principe d'installation d'une chaudière à gaz à l'école en remplacement de la chaudière fioul existante et charge Mme le Maire d'effectuer les démarches nécessaires pour la réalisation de ce projet.

Le Maire  
  
BOULAY Maryvonne

Le secrétaire de séance

  
CHERAMY Laure-Aline